

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le seize juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Jean-Claude BADAIRE		
Michelle PRUNEAU		
Yves CAHUZAC		
Didier ALESSANDRONI		
Jean-Claude BERGEVIN		
Renaud DELANNOY		
Patrick DUVEAU		
Mauricette ODRY		
Gilles RALICHON		
Jean-Michel VETOIS		
Murielle VILLATTE		
Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
10 juillet 2020	10 juillet 2020	Yves CAHUZAC

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2020**

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 18 juin 2020.

### **AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET COMMUNE :**

Suite à la dissolution comptable du syndicat mixte du Pays de Sologne Val Sud, il convient d'apporter des modifications :

- Ligne 002 résultat de fonctionnement reporté : + 411.04 €
- Ligne 001 solde d'exécution de la section d'investissement : + 285.77 €

De ce fait :

L'excédent de fonctionnement, soit la somme de **166 398,21 €**, est laissé au compte 002.

La somme de **82 966,44 €** est portée au compte 1068 afin de couvrir le besoin d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve cette répartition.

### **AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :**

L'excédent de fonctionnement, soit la somme de **134 138,14 €**, est laissé au compte 002.

L'excédent d'investissement, reversé au compte 001, s'élève à la somme de **38 459,64 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve cette répartition.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE :**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, pour la commune de Saint Florent le Jeune, le budget primitif suivant :

<b>BUDGET COMMUNE</b>			
<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
419 240,93 €	419 240,93 €	237 665,19 €	237 665,19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, vote cette répartition.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, pour le compte de l'eau et assainissement, le budget primitif suivant :

<b>BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT</b>			
<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
218 756,10 €	218 756,10 €	289 048,31 €	289 048,31 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, vote cette répartition.

### **SUITE PROJET TELEPHONIE MOBILE :**

Pour faire suite au projet d'implantation de l'antenne de téléphonie, une proposition de bail nous est parvenue, celui-ci sera conclu avec la société Phoenix France Infrastructure (société qui s'occupe de l'ensemble du parc de pylônes de Bouygues), partenaire de Bouygues Télécom ; une déclaration préalable sera ensuite déposée pour la faisabilité des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 10 voix et 1 abstention de ses membres présents, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités.

## **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

La Préfecture demande au Conseil Municipal de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) conformément aux articles L.1414-2 et L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La Commission d'Appel d'Offres analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre.

La composition de la CAO comprend le Maire ainsi que trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide de nommer :

Titulaires :

- Jean-Claude BERGEVIN
- Yves CAHUZAC
- Michelle PRUNEAU

Suppléants :

- Renaud DELANNOY
- Gilles RALICHON
- Jean-Michel VETOIS

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Désignation des membres de la commission des listes électorales :**

Le Président du tribunal judiciaire demande au Conseil Municipal de lui faire parvenir nos propositions de délégués qu'il désignera pour les futures commissions de contrôle des listes électorales, au moins un titulaire et un suppléant ; Monsieur le Maire précise que Monsieur ODRY Jean-Claude a déjà été désigné par le conseil en date du 23 mai dernier en tant que Titulaire.

Le Conseil Municipal décide de nommer Monsieur SAPEDE François en tant que suppléant.

### **Informations travaux :**

Monsieur CAHUZAC informe le Conseil que des devis ont été demandés à plusieurs entreprises localement pour l'implantation des jeux extérieurs : ping-pong et babyfoot

- Entreprise Dépée / Lion En Sullias
- Entreprise TPLG / Gien
- Entreprise Hodeau / Viglain

Les offres communiquées par ces entreprises se sont révélées de montants très variables.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal a retenu l'offre de l'entreprise Hodeau (plus intéressante) pour un montant de 461,92 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.

BADAIRE J-Claude	PRUNEAU Michelle	CAHUZAC Yves	ALESSANDRONI Didier
Maire	1 <sup>e</sup> Adjointe	2 <sup>ème</sup> Adjoint	Conseiller Municipal
			
BERGEVIN Jean-Claude	DELANNOY Renaud	DUVEAU Patrick	ODRY Mauricette
Conseiller Municipal	Conseiller Municipal	Conseiller Municipal	Conseillère Municipale
			
RALICHON Gilles	VETOIS Jean-Michel	VILLATTE Murielle	
Conseiller Municipal	Conseiller Municipal	Conseillère Municipale	
			